

# CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 22 mai 2014

## COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

**Adopté à l'unanimité Procès-verbal de la séance d'installation du 4 avril 2014.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance d'installation du 4 avril dernier.

**Adopté à l'unanimité Procès-verbal de la séance du 14 avril 2014.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril dernier.

**14/207 Le Conseil Municipal prend acte Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**14/208 Adopté à l'unanimité Centre communal d'action sociale – Conseil d'administration – Election des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration.**

Par délibération n° 14/171 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a, conformément aux dispositions des articles R. 123-7 à R. 123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixé le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Lille à douze membres, outre le Maire de Lille, soit six membres élus en son sein par le Conseil Municipal de Lille et six membres nommés par le Maire de Lille, et fixé les conditions de dépôt des listes de candidats aux fonctions de membre élu du CA du CCAS. Il convient de procéder à l'élection des six membres du Conseil Municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS de Lille pour la durée du mandat.

**Ont été élus** : Dominique PICAULT, Laurent GUYOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marielle RENGOT, Jérémie CREPEL, Sophie LE FLAMANC.

**14/209**      **Caisse des écoles de Lille – Comité - Election des représentants du conseil municipal**  
**Adopté à la**      **au comité.**  
**majorité**

Par délibération n° 14/172 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a, conformément aux dispositions de l'article R. 212-26 du code de l'éducation, fixé à six le nombre de ses représentants au comité de la Caisse des écoles de Lille. Il convient de procéder à l'élection des six représentants du Conseil Municipal qui siégeront au comité de la Caisse des écoles.

**Ont été élus** : Charlotte BRUN, Alexandre LECHNER, Claudie LEFEBVRE, Françoise ROUGERIE-GIRARDIN, Anne MIKOLAJCZAK, Michel SOUSSAN.

**14/210**      **Associations - Désignation des représentants de la Ville dans leurs instances.**  
**Adopté à la**  
**majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la Ville dans les instances de plusieurs associations.

**Ont été désignés** :. Vois liste jointe

**14/211**      **Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Lille (CROUS) -**  
**Adopté à la**      **Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration.**  
**majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à désignation des membres du Conseil Municipal qui représenteront la Ville au sein du conseil d'administration du CROUS.

**Ont été désignés** : Titulaire : Akim OURAL ; Suppléante : Estelle RODES

**14/212**      **Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) du Nord -**  
**Adopté à la**      **Désignation du représentant de la Ville au comité consultatif du Centre.**  
**majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Ville au comité consultatif du Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) du Nord.

**A été désignée** : Charlotte BRUN

**14/213**      **Conseil de discipline de recours du Nord/Pas-de-Calais - Désignation du**  
**Adopté à la**      **représentant de la Ville.**  
**majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du membre du Conseil Municipal qui sera appelé à siéger au conseil de discipline de recours du Nord/Pas-de-Calais.

**A été désigné** : Marc BODIOT

**14/214**      **Maison des Associations - Conseil d'orientation - Désignation des représentants de la Ville.**  
**Ce rapport est retiré de l'ordre du jour**

**14/215**      **Groupement d'intérêt public (GIP) Lille Métropole Rénovation Urbaine - Désignation des représentants de la Ville dans les instances du groupement.**  
**Adopté à la majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville qui siègera au conseil d'administration et à l'assemblée générale du GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine.

**Ont été désignés** : Titulaire Stanislas DENDIEVEL ; Suppléant : Walid HANNA

**14/216**      **Commission consultative des services publics locaux - Désignation des membres de la Commission.**  
**Ce rapport est retiré de l'ordre du jour**

**14/217**      **Universités et école supérieure - Désignation des représentants de la Ville aux conseils des établissements.**  
**Adopté à la majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des représentants de la Ville au conseil des établissements suivants : Université des Sciences et Technologies de Lille 1, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille 2, Université de Lille 2 Droit et Santé, Université de Lille 3 UFR Humanités et Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM).

**Ont été désignés** :

Université des Sciences et Technologies de Lille 1 : Dominique PICAULT

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille 2 : Marc BODIOT

Université de Lille 2 Droit et Santé : Marc BODIOT

Université de Lille 3 UFR Humanités : Charlotte BRUN

Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) : Titulaire : Jacques RICHIR ;  
Suppléant : Stanislas DENDIEVEL

**14/218**      **Etablissements d'enseignement scolaire - Désignation des représentants de la Ville dans les conseils des écoles maternelles et élémentaires, et dans les conseils d'administration des écoles régionales du premier degré, des collèges et des lycées.**  
**Adopté à la majorité**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la Ville dans les instances des établissements scolaires lillois.

**Ont été désignés** : Voir liste jointe.

- 14/219**      **Régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois - Désignation des membres du conseil d'exploitation.**  
**Adopté à la majorité**
- Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des trois membres du conseil d'exploitation de la régie pour la commande et la réalisation d'oeuvres d'art dans les espaces publics lillois.
- Ont été désignés** : Marion GAUTIER, Jacques RICHIR, Julien DUBOIS
- 
- 14/220**      **Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain - Désignation des représentants de la Ville dans les instances de l'association.**  
**Adopté à la majorité**
- Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de fixer la composition de la délégation, comprenant quatre personnes, chargée de représenter la Ville dans les instances de l'association Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain, et de désigner celui des membres de sa délégation qui sera l'interlocuteur privilégié de la Conférence.
- Ont été désignés** :
- Mme Marie-Pierre BRESSON, Adjointe au Maire déléguée au Tourisme ;
  - un représentant de la direction générale municipale des Finances, des Moyens et de l'Economie ;
  - le Président et le Directeur de l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille ;
- A été désignée** :
- Mme Marie-Pierre BRESSON, Adjointe au Maire déléguée au Tourisme, comme interlocuteur privilégié de la Conférence.
- 
- 14/221**      **Comités d'information, de suivi et d'innovation (CISI) sur le territoire lillois – Renouvellement.**  
**Adopté à la majorité**
- Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de fixer l'organisation et le fonctionnement, durant le mandat municipal, des quatre comités d'information, de suivi et d'innovation (CISI) constitués autour des sites industriels suivants : l'atelier de maintenance de la SNCF (Mont de Terre/Petit Maroc), l'usine Méo située dans le quartier des Bois-Blancs, le réseau de chaleur Résonor (Mont de Terre/Petit Maroc) et l'usine CAFAC située dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.
- Ont été désignés** :
- Jacques RICHIR, présent des comités ;
  - Sébastien DUHEM pour l'atelier de la SNCF et Résonor
  - Vinciane FABER pour l'usine Méo
  - Alexandra LECHNER pour l'usine CAFAC

**14/222 Société Publique Locale Euratechnologies - Représentation de la Ville dans les instances de la société - Modification.**  
**Adopté à la majorité**

Par délibération n° 14/184 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné M de SAINTIGNON aux fonctions de représentant de la Ville au conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPL Euratechnologies, et M. OURAL et Mme PICAULT aux fonctions, respectivement, de représentant titulaire et de représentant suppléant de la Ville au comité de contrôle analogue de la société. Or MM. de SAINTIGNON et OURAL ont été ultérieurement désignés par le Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) aux fonctions de représentant de LMCU au conseil d'administration de la SPL Euratechnologies. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de désigner de nouveaux représentants de la Ville dans les instances de la société, en remplacement de MM. de SAINTIGNON et OURAL.

**Ont été désignés** : au conseil d'administration et aux assemblées générales : Martin DAVID-BROCHEN

Au comité de contrôle analogue : Titulaire : Latifa KECHEMIR ; Suppléante : Dominique PICAULT

**14/223 Elus - Indemnités des élus – Modification.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'indemnité de fonction allouée à Monsieur Sylvain PETIT, Président de Commission du Conseil Consultatif d'Hellemmes et non Conseiller délégué du Conseil Consultatif d'Hellemmes.

**14/336 Motion relative au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement**

**Adopté à**

**l'unanimité**

# CONSEIL MUNICIPAL

# 2

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

## HELLEMES

**14/224**      **Commune associée d'Hellemmes - Annulation de deux subventions à l'association**  
**Adopté à**    **Les Voisins bien urbains.**  
**l'unanimité**

Par délibérations n° 13/834 et n° 13/837 du 20 décembre 2013, l'association Les Voisins bien urbains s'est vu octroyer deux subventions au titre de l'année 2014 afin de l'aider dans les actions qu'elle développe sur le territoire hellemmois. Or, cette dernière a décidé de ne pas organiser son festival de danse contemporaine cette année et renonce ainsi à l'octroi de ces aides financières. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'annuler leur versement.

**14/225**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Amicale**  
**Adopté à**    **Laïque de la Barrière - section acrogym.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Amicale Laïque de la Barrière - section acrogym afin de l'aider à couvrir les frais de déplacements engendrés par sa participation à divers championnats.

**14/226**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Amicale**  
**Adopté à**    **Laïque du Centre - section volley-ball.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 670 € à l'association Amicale Laïque du Centre - section volley ball afin de lui permettre de couvrir les frais de déplacements engendrés par sa participation au championnat national.

**14/227**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association**  
**Adopté à**    **Hellemmes Organisation Cyclisme.**  
**l'unanimité**

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme assure la promotion du vélo sur Hellemmes et organise, depuis plusieurs années, le guidon d'or, grand évènement sportif qui remporte un vif succès. Afin de l'aider dans l'organisation de cette animation d'envergure, il est demandé au Conseil Municipal de lui octroyer une subvention de 15.400 €

- 14/228**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Le Théâtre de la Baraque Foraine.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Le nombre d'inscrits de l'association Le Théâtre de la Baraque Foraine s'étant fortement accru ces dernières années, il convient de réajuster le montant de la subvention de fonctionnement allouée par la Commune. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention complémentaire de 3.000 €
- 14/229**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention complémentaire au C.C.A.S. d'Hellemmes.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Afin d'accompagner le Centre Communal d'Action Sociale - section Hellemmes et de lui permettre un fonctionnement dans les meilleures conditions, il est demandé au Conseil Municipal de lui octroyer une subvention complémentaire de 50.000 € au titre de l'année 2014.
- 14/230**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Lille Métropole Cinéma Vidéo (LMCV).**  
**Adopté à l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association LMCV afin de lui permettre d'organiser son festival international du court métrage.
- 14/231**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Amour-Enfance-Animaux.**  
**Adopté à l'unanimité**
- L'association Amour Enfance Animaux a dernièrement été victime d'actes de vandalisme. Afin d'améliorer la sécurité de la trentaine d'animaux donc elle s'occupe, il est demandé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 400 € pour lui permettre d'acheter de nouvelles clôtures plus résistantes, chaînes et cadenas et éventuellement du matériel de surveillance.
- 14/232**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association Au Fil du Temps.**  
**Adopté à l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Au Fil du Temps afin de lui permettre d'aménager un espace pédagogique intergénérationnel dans le quartier du Pavé du Moulin.
- 14/233**      **Commune associée d'Hellemmes - Subvention exceptionnelle à l'association la Compagnie des Choses.**  
**Adopté à la majorité**
- Dans le cadre du plan lecture hellemmois, l'association la Compagnie des Choses a permis à des classes de l'école Jean Jaurès de découvrir l'oeuvre de Kessler (auteur illustrateur jeunesse) en proposant une rencontre avec l'artiste et des ateliers auprès des enfants et familles. Afin de l'aider dans la prise en charge des frais occasionnés par cette action d'envergure, il est demandé au Conseil Municipal de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1.500 €

**14/234 Commune associée d'Hellemmes - Tarification des séjours 2014.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Commune organise des séjours à destination des enfants âgés de 6 à 17 ans qui, cette année, se dérouleront à Merlimont. Il convient donc de définir la tarification en l'adaptant aux revenus des familles en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**14/235 Commune associée d'Hellemmes - Incorporation dans le domaine communautaire de la parcelle 298 AD 33.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le cadre de la ZAC du Parc de la Filature et de la requalification de la voie du Sentier du Curé à Hellemmes, plusieurs parcelles sont en cours d'acquisition par la Communauté Urbaine de Lille. La parcelle non bâtie sise à l'angle des rues Sentier du Curé et Docteur Calmette d'une superficie de 624 m<sup>2</sup> ayant été considérée sans maître au sens de l'article 713 du Code Civil et incorporée dans le domaine privé communal par arrêté du Maire du 22 mai 2013 peut donc aujourd'hui faire l'objet d'une session à LMCU.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 3

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Roger VICOT

## LOMME

**14/236**      **Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association Planète Jeunes - Fête des enfants à la Médiathèque l'Odysée.**  
**Adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de sa programmation annuelle, l'Odysée, Médiathèque de Lomme organisera la fête des enfants sur le thème des jeux récréatifs des « années 60 ». Afin de permettre à l'association Planète Jeunes d'organiser à cette occasion un goûter pour les enfants, préparé par les adhérents de l'association, les 24 et 25 mai prochains, il est demandé au Conseil Municipal de lui octroyer une subvention de 300 €

**14/237**      **Commune associée de Lomme - Subventions 2014.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations au titre de l'année 2014.

**14/238**      **Commune associée de Lomme - Plan Local de Santé - Subvention au C.C.A.S de Lomme dans le cadre de l'action "Un fruit pour la récré".**  
**Adopté à l'unanimité**

Un projet s'intitulant "Un fruit pour la récré", entrant dans le cadre de l'axe 2 "L'alimentation et le mouvement" du Plan Local de Santé, est porté par le C.C.A.S de Lomme dans trois écoles lommoises, pendant l'année scolaire 2014/2015. Le coût global du projet est évalué à 4.400 € avec une participation de 50 % de la Communauté Européenne. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.200 € au C.C.A.S de Lomme.

**14/239**      **Commune associée de Lomme - Emploi de Chargé de projet territorial, de la**  
**Adopté à**    **démocratie participative et de la politique de la ville - Suppression de deux emplois**  
**l'unanimité** **et création d'un emploi unique.**

Compte tenu de la nature très spécialisée des postes, les deux emplois « contractuels » suivants ont été créés pour les services communaux : Chargé de projet territorial et de la démocratie participative, par délibération du 1er février 2013 et Chargé de mission des politiques de la ville, par délibération du 28 juin 2013. Dans un souci d'optimisation de la gestion des ressources humaines et de l'organisation des services communaux, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la suppression de ces 2 emplois et la création d'un nouvel emploi unique « contractuel » de catégorie A, à temps complet, de Chargé de projet territorial, de la démocratie participative et de la politique de la ville.

**14/240**      **Commune associée de Lomme - Répartition de l'actif et du passif du SIVU du**  
**Adopté à**    **Réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin et Sequedin entre les communes**  
**l'unanimité** **membres dans le cadre de sa dissolution.**

Dans le cadre de la refonte intercommunale, l'échéance de la dissolution du SIVU du Réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin et Sequedin est fixée au plus tard le 31 décembre 2014. Cette démarche résulte d'un processus en plusieurs étapes. Par arrêté préfectoral, la fin d'exercice de compétence du SIVU a été fixée au 31 décembre 2013 avec une échéance de dissolution au plus tard le 31 décembre 2014. Le conseil d'administration du SIVU a approuvé la répartition de l'actif et du passif entre les communes membres lors de sa réunion du 18 mars 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, d'une part, les conditions de répartition de l'actif et du passif entre les communes membres, d'approuver et, d'autre part, les éléments comptables à reprendre par la commune associée de Lomme dans son budget pour un montant de 467.898,27 € et d'autoriser la signature de la convention relative aux propositions du SIVU.

**14/241**      **Commune associée de Lomme - Tarification du séjour de vacances pour les**  
**Adopté à**    **adolescents du mois de juillet 2014.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de son Projet Educatif Global, la Commune met en place une offre de séjour de vacances à destination des adolescents durant la période estivale, à savoir une offre de séjour « Cocktail sportif » à Espalion (Aveyron) du 14 au 28 juillet 2014 pour 17 jeunes de 13 à 17 ans. Il convient de déterminer les tarifs de ce séjour en appliquant un taux de participation progressif suivant les tranches de Quotient Familial de la CAF. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les taux de participation des familles et les tarifs déterminés dans la grille.

**14/242**      **Commune associée de Lomme - Déclassement d'une parcelle communale pour**  
**Adopté à**    **partie du jardin public, rue Kuhlmann à Lomme.**  
**l'unanimité**

La vente d'une parcelle comprise dans le terrain du jardin public rue Kuhlmann, d'une superficie de 28 m, a été décidée par délibération du 22 mai 2006. Clôturée depuis 2005, cette parcelle n'est plus accessible au public et de ce fait sa désaffectation matérielle peut être confirmée par décision de déclassement. Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement de cette parcelle.

**14/243**      **Commune associée de Lomme - Déclassement d'un terrain communal situé rue**  
**Adopté à**    **Colette à Lomme.**  
**l'unanimité**

Par délibération du 20 décembre 2013, il a été décidé de vendre, à Partenord Habitat, une propriété communale sise rue Colette, d'une superficie 4 270 m<sup>2</sup> sous réserve de mesurage. L'arrêté n° 13/258 du 19 décembre 2013 a décidé la désaffectation de ce terrain à usage direct du public en tant qu'espace vert. Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation matérielle doit être confirmée par décision expresse de déclassement. Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement de ce terrain communal.

**14/244**      **Commune associée de Lomme - Déclassement d'une emprise communale située**  
**Adopté à**    **chemin du Romarin à Lomme.**  
**l'unanimité**

Par délibération du 20 décembre 2013, il a été décidé de vendre au Groupe OXALIA une propriété communale sise chemin du Romarin d'une superficie de 11 900 m<sup>2</sup> sous réserve de mesurage. L'arrêté n° 13/257 du 19 décembre 2013 a décidé la désaffectation de ce terrain à usage direct du public en tant qu'espaces sportifs. Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation matérielle doit être confirmée par décision expresse de déclassement. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le déclassement de ce terrain communal.

**14/245**      **Commune associée de Lomme - Déconstruction de 16 logements par ICF Habitat**  
**Adopté à**    **Nord-Est dans le quartier Délivrance.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre du programme de rénovation et de construction de la cité de la Délivrance, le projet de déconstruction - reconstruction de 62 logements par ICF Habitat Nord-Est a fait l'objet d'un permis de démolir 16 logements en 2012. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la déconstruction des 16 logements appartenant à ICF Habitat Nord-Est, sous réserve que les derniers locataires restant à reloger le soit dans des conditions satisfaisantes et qu'une démarche « chantier propre » soit mise en œuvre.

**14/246**      **Commune associée de Lomme - Secteurs scolaires - Création d'un comité des**  
**Adopté à**    **dérogations.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre de l'obligation de scolarisation des enfants à Lomme, le Maire délégué de Lomme peut être amené à examiner des demandes de dérogation à la sectorisation scolaire. A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de créer un comité des dérogations chargé de donner un avis au Maire délégué sur les dossiers présentés par les parents.

**14/247**      **Commune associée de Lomme - Convention entre la Ville et la commune**  
**Adopté à**    **d'Armentières fixant la participation de la Ville aux frais de séjour en classe**  
**l'unanimité** **transplantée d'un jeune lommois.**

La Ville a été sollicitée par la commune d'Armentières pour participer aux frais de séjour en classe transplantée d'un jeune lommois scolarisé dans sa commune. La participation demandée aux parents s'élève à 966 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Ville et la commune d'Armentières fixant la participation de la commune à ces frais à la somme de 200 €

**14/248**      **Commune associée de Lomme - Convention triennale d'objectifs et de moyens avec**  
**Adopté à**    **l'association "Premiers Pas" pour les Relais d'Assistantes Maternelles**  
**l'unanimité** **Indépendantes (R.A.M.I), le multi accueil collectif à la Maison de la Petite Enfance et**  
**les nouvelles activités périscolaires maternelles dans le cadre de la réforme des**  
**rythmes scolaires.**

Etant donné le partenariat efficace avec l'association Premiers Pas pour les activités du Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes (RAMI) depuis 2005 et du multi accueil collectif depuis 2011, et les compétences et l'expérience d'action éducative de cette association en direction des enfants âgés de 0 à 6 ans, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour la poursuite des actions existantes et la mise en place et la réalisation des nouvelles activités périscolaires maternelles (N.A.P) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (R.R.S). La convention est assortie de 3 annexes pour chacune des actions : les Relais Assistantes Maternelles Indépendantes (R.A.M.I) avec une subvention municipale de 68.075 €, le Multi Accueil de 40 places pour les enfants âgés de 0 à 3 ans au sein de la Maison de la Petite Enfance, avec une subvention municipale de 206.000 € et la mise en place et la réalisation des N.A.P. avec une subvention municipale de 171.556 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Premiers Pas.

**14/249**      **Commune associée de Lomme - Lieu d'Accueil Enfant Parent - Convention triennale**  
**Adopté à**    **d'objectifs et de moyens avec l'association ADNSEA La Sauvegarde du Nord.**  
**l'unanimité**

Etant donné le partenariat efficace et le bilan des activités du Lieu d'Accueil Enfant Parent géré par l'association ADNSEA La Sauvegarde du Nord depuis septembre 2011, il est convenu de conclure une nouvelle convention, pour la poursuite de cette action. La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 9.150 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention avec cette association.

**14/250 Ce**      **Commune associée de Lomme - Avenant n°1 au marché de travaux n°13S0085 -**  
**rapport est**    **2013/25 pour les travaux de réaménagement des étangs du Parc Urbain de Lomme**  
**retiré de**  
**l'ordre du**  
**jour**

**14/335**      **Commune associée de Lomme - Subventions de démarrage à des associations.**  
**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage aux associations "Parole aux Animaux" et "Vivre ensemble à la Mitterie"

# CONSEIL MUNICIPAL

4

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

## FINANCES

**14/251**      **Produits irrécouvrables du Budget Principal - Admission en non valeur des créances**  
**Adopté à**      **publiques.**  
**l'unanimité**

Aux termes des articles L.2343-1, R. 2342-4, D. 2343-6 et D. 2343-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiation du comptable chargé du recouvrement.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Walid HANNA

## POLITIQUES DES TERRITOIRES

**14/252** **Groupement d'Intérêt Public (GIP) Lille Métropole Rénovation Urbaine -**  
**Adopté à l'unanimité** **Modification des statuts - Avenant n° 6 à la convention constitutive.**

Les statuts du Groupement d'intérêt public (GIP) Lille Métropole Rénovation Urbaine ont été modifiés pour proroger le groupement en lui fixant une durée illimitée et valider l'adhésion au groupement de l'Office public d'habitat « Lille Métropole Habitat », dont le siège social est situé 1, rue Edouard Herriot à Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention constitutive du GIP portant ces modifications statutaires et tous documents y afférents.

**14/253** **Politique de la Ville - Association Lilloise pour le Fonds de Participation des**  
**Adopté à l'unanimité** **Habitants - Culture - Subvention.**

Afin de renforcer les dynamiques habitants mises en œuvre dans le cadre du FPH, le Conseil Régional a souhaité accompagner le développement de projets culturels par la mise en place d'un dispositif complémentaire intitulé « FPH-Culture ». Le montant de l'aide maximum allouée par projet sera de 1.500 € par projet FPH (financé à 70 % par la Région au maximum). C'est dans ce cadre que l'ALFPH a déposé un dossier auprès du Conseil Régional et de la Ville de Lille afin de bénéficier de l'aide financière correspondant à 6 projets (un par quartier prioritaire). L'association sollicite donc une subvention de 2.700 € auprès de la délégation Politique des territoires en complément de l'aide accordée par le Conseil Régional d'un montant de 6.300 €

**14/254** **Politique de la Ville - Subventions.**  
**Adopté à la majorité**

La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des six quartiers prioritaires que sont les Bois-Blancs, le Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes ainsi que des quatre quartiers hors Politique de la Ville, que sont Centre, Saint-Maurice Pellevoisin, Vauban-Esquermes et Vieux-Lille. Pour poursuivre cet effort, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter un programme d'actions complémentaires pour un montant total de 20.150 €

**14/255 Politique de la Ville - Programmation Nos quartiers d'été 2014.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Depuis 1989, l'opération "Nos Quartiers d'Eté", menée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, permet aux associations oeuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville de proposer des animations aux habitants qui ne peuvent pas partir en vacances. Comme chaque année, la programmation des six quartiers prioritaires a fait l'objet d'un travail d'élaboration animé par les chefs de projet afin qu'un collectif associatif porte cette programmation estivale dans chacun des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Celle-ci veille à proposer des temps d'animation dans chaque micro secteur prioritaire, des temps de découverte culturelle, sportive, des temps de rencontre intergénérationnelle. Cette année, le Centre social du quartier Saint-Maurice Pellevoisin s'est associé à l'organisation des temps forts d'animation proposés par les Centres sociaux de Fives pour y faire participer les habitants des secteurs (Eugène Jacquet, Alma, Caulier, Cité St Maurice, Briqueterie). La programmation s'élève à un montant de 45.469 €

**14/256 Politique de la Ville - Soutien au reste à charge pour les structures associatives employeurs dans le cadre du dispositif Emploi d'Avenir ou CAE/CUI.**

**l'unanimité**

Afin de concrétiser l'engagement de la Ville dans le développement du dispositif des emplois d'avenir, la Ville souhaite apporter son soutien à la création de 13 emplois d'avenir et au renouvellement d'un emploi d'avenir, à la coordination des emplois d'avenir, ainsi qu'au renouvellement d'un poste en CAE/CUI dans une association. Le montant total des subventions s'élève à 63.460 € en 2014.

**14/257 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subvention des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont les suivants : Bois-Blancs (3 demandes de subvention), Fives (3 demandes de subvention) et Vieux-Lille (2 demandes de subvention).

# CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Jacques RICHIR

## GESTION DE LA VOIRIE

**14/258** **Grand Projet Urbain - Secteur «Cannes–Arbrisseau» - Création et requalification de voiries, résidentialisation de logements sociaux - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre.**  
**Adopté à la majorité**

Ce projet d'aménagement urbain nécessite des adaptations en raison de la volonté d'un membre du groupement de commande de ne pas exécuter une partie des travaux prévus initialement. Dans ces conditions, le maître d'œuvre a dû retravailler les plans du projet et sollicite une rémunération supplémentaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.

## FÊTES ET ANIMATION

**14/259** **Fêtes et Animations de quartier 2014 - Subvention à diverses associations.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations qui mettent en oeuvre des actions visant à redynamiser leur quartier.

## RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

**14/260** **La Santé Environnement dans l'Aménagement Urbain de Saint-Sauveur.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville, à travers ses compétences, traite les questions de santé au sens large : qualité de l'habitat, modes de transports, conditions de travail, accès aux loisirs et à la culture, intégration sociale, etc. Ainsi, les grands projets d'aménagement du territoire ont un impact sur l'environnement et le tissu socio-économique local et donc sur la santé et le bien-être global des futurs habitants et usagers. Depuis plusieurs années, la Ville de Lille, par ailleurs membre réseau Ville Santé de l'OMS, s'engage dans l'intégration de la notion de santé environnementale dans les projets d'urbanisme. Dans ce but, la Ville a proposé un projet relatif à la prise en compte de la santé environnementale dans les grands projets d'aménagement à l'échelle de la Ville avec un focus sur les projets de Saint-Sauveur et

Euralille 3000. En juin 2013, l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais a validé son soutien au projet en accordant un financement d'un montant de 100.000 € pour le lancement des actions sur l'année 2013/2014. La présente délibération porte sur l'utilisation des 65.000 € de subvention de l'ARS affectés à l'accompagnement du projet d'aménagement Saint-Sauveur sur le thème de la santé environnement. Pour ce faire il est souhaité mettre en œuvre une démarche transversale, appelée Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS). Cette approche, encore très peu répandue en France, permet d'étudier les projets d'aménagement sous l'angle des bénéfices pour la santé et le bien-être des populations. S'agissant d'une démarche volontaire particulièrement innovante, la Ville de Lille souhaite s'entourer de partenaires experts pour son montage et sa mise en œuvre. Ainsi la Ville souhaite signer une convention de partenariat de recherche avec l'Observatoire Régional de la Santé Nord/Pas-de-Calais (ORS) pour la mise en œuvre de la démarche, d'une part, et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) pour sa validation scientifique, d'autre part.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Charlotte BRUN

## PARENTALITÉ

### **14/261 Subventions 2014 - Parentalité - 1ère répartition.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2014, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Ainsi, il s'agit de faire en sorte que chaque parent trouve une réponse adaptée aux questions qu'il se pose auprès d'acteurs institutionnels et associatifs, de lui permettre de prendre toute sa place et d'exercer son rôle dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville pour l'attribution d'une aide financière.

### **14/262 Projet Educatif Global (PEG) - Structures de la petite enfance lilloises - Projet "Parler bambin".**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maintien de ce dispositif sur le territoire lillois et la réalisation d'un bilan intermédiaire en partenariat avec l'Université de Lille III.

### **14/263 Projet Educatif Global (PEG) - L'offre éducative lilloise à disposition des familles.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Dans le but de renforcer l'information destinée aux parents quant à la diversité de l'offre éducative et les missions des différents acteurs qui interviennent dans ce champ, il est proposé d'accompagner trois actions conduites sur les quartiers de Fives, des Bois-Blancs et du Faubourg de Béthune.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 9

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

## CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

**14/264 Centres sociaux - Subvention d'animation globale 2014 - Versement du 2ème**  
**Adopté à acompte.**  
**l'unanimité**

Par délibération n° 13/907 du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a adopté le montant total des subventions attribuées dans le cadre de l'animation globale aux équipements de proximité au titre de l'année 2014 ainsi que l'attribution du 1er versement. Il convient de demander au Conseil Municipal d'autoriser le 2ème versement de ces aides financières.

**14/265 Grand Projet Urbain - Construction du Centre social Lazare Garreau dans le**  
**Adopté à quartier de Lille-Sud - Avenant n° 3 au marché n° 09S0239 - Lot 01 : Démolitions –**  
**l'unanimité Terrassements - Gros œuvre – VRD - Carrelage.**

La société AUBRUN, titulaire du marché de gros-oeuvre pour la construction du centre social Lazare Garreau, a fait l'objet d'une fusion absorption par la Société TOMMASINI. En cours de chantier, l'entreprise a du réaliser des prestations supplémentaires non prévues au marché initial du fait des contraintes d'exécution liées à la présence d'un câble téléphonique qu'il fallait maintenir en aérien pendant les travaux. La livraison de l'ouvrage a été décalée de 2 semaines et a immobilisé les matériels et installations de chantier de l'entreprise. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au marché de travaux, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

## PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**14/266 Plan d'actions sécurité/prévention - 2ème programmation 2014.**

**Adopté à**

**l'unanimité**

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir 4 nouvelles actions, entrant dans le cadre du programme local d'actions mené pour l'année 2014.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**14/267      Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les Discriminations - 2ème**  
**Adopté à la répartition.**  
**majorité**

La Ville a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 1er février 2010. Sept associations ont présenté des demandes de financement qui s'inscrivent dans ces thématiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à ces associations pour un montant total de à 24.000 €

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Akim OURAL

## JEUNESSE

**14/268**      **Projets Jeunesse - Subvention 2014 aux Centres sociaux et associations de jeunesse –**  
**Adopté à**      **Deuxième acompte.**  
**l'unanimité**

Afin de permettre aux associations gestionnaires d'équipements de proximité (Centres sociaux et Maisons de quartier) et aux associations de jeunesse de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie sur l'année 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte de 30 % de la subvention qui leur sera allouée au titre de l'année 2014.

**14/269**      **Projets Jeunesse 2014 – Soutien à l'initiative de projets de jeunes.**  
**Adopté à la**  
**majorité**

Dans le cadre du soutien de la Ville à l'initiative de projets de jeunes, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à six associations pour la mise en oeuvre de projets.

## CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

**14/270**      **Conseil Lillois de la Jeunesse - Projet "Métro en folie" - Convention entre la Ville de**  
**Adopté à**      **Lille et Transpole.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville et Transpole établie dans le cadre du projet "Métro en folie" du Conseil Lillois de la Jeunesse.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Marion GAUTIER

## CULTURE

**14/271 Culture - Subventions aux opérateurs culturels.**

**Adopté à la majorité**

Placer la culture au cœur de notre projet municipal relève d'une conviction forte : celle que l'accès à la création artistique est un facteur d'émancipation pour tous, celle que notre société a besoin de culture pour mieux s'ouvrir au monde et mieux comprendre son histoire, sa diversité et ses enjeux. Trois axes majeurs constituent la politique culturelle municipale : soutenir les artistes en développant les moyens et les lieux de création, favoriser l'ouverture à de nouveaux publics en encourageant, en particulier, la pratique artistique et faire de Lille une ville au patrimoine restauré et créatif. A ce titre, elle accorde son soutien à des associations s'inscrivant dans le cadre de cette politique, et dont l'action renforce l'ancrage de la culture dans les quartiers tout en favorisant l'accès au plus grand nombre, en accord avec son engagement dans un Agenda 21 de la Culture qui enrichit par ses actions innovantes la réflexion sur le rôle de la culture dans le développement durable. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations reprises dans la délibération ainsi que la signature des conventions financières et avenants aux conventions des associations RIF, Concert d'Astrée et Grand Bleu.

**14/272 Sollicitations de prêts d'oeuvres auprès des services culturels de la Ville -  
Le Conseil Municipal prend acte Information - Modification de la délibération n° 13/754 du 25 novembre 2013.**

Conformément à la délibération n° 12/760 du 23 novembre 2012, une synthèse des demandes de prêts d'oeuvres déposées auprès des services culturels de la Ville est communiquée pour information au Conseil Municipal.

**14/273 Arts visuels - Jef Aérosol - Contrat de cession de droits d'auteur.**

**Adopté à l'unanimité**

A l'occasion de l'ouverture du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines, sis rue d'Arras dans le quartier de Moulins, la Ville souhaite implanter l'œuvre réalisée au pochoir en 1998 par l'artiste Jef Aérosol sur le portail d'accès de la salle Courmont. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un contrat de cession de droits d'auteur établi à cette occasion avec l'artiste.

**14/274 Le Grand Sud - Partenariats avec les associations Eolie Songe et Latitudes Contemporaines.**  
**Adopté à la majorité**

Le Grand Sud réalise deux opérations avec les structures lilloises suivantes : l'association Eolie Songe, basée à Lille Sud, pour le spectacle "Métamorphoses", inspiré des œuvres de Kafka et de Berkoff dont les restitutions auront lieu les 27 et 28 mai prochain et l'association Latitudes Contemporaines, basée à Lille, pour l'accueil de la date finale du festival Latitudes Contemporaines, avec le spectacle participatif intitulé "Atlas" de Ana Borralho et João Galante. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat établies avec ces associations.

**14/275 Partenariat autour de "la C'Art" - Convention de partenariat avec Lille Métropole Communauté Urbaine.**  
**Adopté à l'unanimité**

Lille Métropole Communauté Urbaine a lancé en septembre 2013 « la C'Art' », pass commun à cinq musées et centres d'art de la métropole lilloise. Pour tester l'intérêt de la participation du Musée d'Histoire Naturelle et du Musée de l'Hospice Comtesse à ce dispositif, la Ville souhaite permettre aux détenteurs de « la C'Art » d'accéder à l'exposition "Néandertal l'européen", organisée au Musée d'Histoire Naturelle du 23 mai 2014 au 4 janvier 2015, et aux expositions "Omer Bouchery, Instants gravés" et "Erik Desmazières, Des Mondes gravés" organisées au Musée de l'Hospice Comtesse du 19 juin au 21 septembre 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la signature de la convention partenariale correspondante entre la Ville et LMCU.

**14/276 Palais des Beaux-Arts - Intégration de deux oeuvres de Jan Fabre et de dessins d'Ernest Pignon Ernest aux collections du musée.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts de deux oeuvres de Jan Fabre créées à l'occasion de la réalisation du marché de prestations artistiques relatif à l'organisation de l'exposition "Illumination", et de dessins d'Ernest Pignon Ernest donnés après l'exposition "Traits de génie" par acte du 17 mars 2014.

**14/277 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec AG2R pour l'organisation d'animation pour les seniors au musée.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, d'une part, le Palais des Beaux-Arts à organiser des animations (visites guidées, parcours tactiles) au bénéfice des personnes âgées ou handicapées au sein du musée, pour lesquelles AG2R contribue à raison d'un financement de 10.000 € et, d'autre part, la signature de la convention partenariale correspondante.

**14/278 Palais des Beaux-Arts - Apports financiers de partenaires pour l'Open Muséum / Air.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat avec Libération, Les inrockuptibles, Extérieur Média, Orange et des conventions de mécénat avec A Volute et Alive, régissant les contributions de ces sociétés à l'Open Muséum Air en application de la délibération n) 13/761 du 25 novembre 2013.

**14/279**      **Musée d'Histoire Naturelle - Exposition Neandertal l'Européen - Emprunt d'un moulage - Convention entre la Ville et la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville propose, du 23 mai 2014 au 4 janvier 2015, au Musée d'Histoire Naturelle, l'exposition Neandertal l'Européen. A cette occasion, la Ville souhaiterait exposer un moulage de crâne de mammoth, objet dont elle ne dispose pas dans ses propres collections. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention afférente permettant l'emprunt de ce moulage auprès de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

**14/280**      **Musée d'Histoire Naturelle - Convention avec l'Unité de Taphonomie Médico-Légale de Lille.**  
**Adopté à l'unanimité**

La Ville a été contactée par l'Unité de Taphonomie Médico-Légale de Lille qui souhaite passer au scanner 5 momies, un crâne bandeletté ainsi qu'une momie de crocodile, détenus par le Musée d'Histoire Naturelle. Ce passage au scanner a pour but de collecter des données scientifiques relatives à la conservation des corps. Les résultats feront l'objet de publications et de la programmation d'événements de vulgarisation au sein du Musée d'Histoire Naturelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie avec l'Unité de Taphonomie Médico-Légale de Lille.

**14/281**      **Musée de l'Hospice Comtesse - Restauration de la Table du Maréchal de Boufflers - Convention de mécénat avec l'Association des Amis des Musées.**  
**Adopté à l'unanimité**

L'Association des Amis des Musées a souhaité apporter le soutien financier nécessaire à la restauration de la Table du Maréchal de Boufflers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat établie à cet effet avec les Amis des Musées de Lille.

**14/282**      **Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition Omer Bouchery - Tarifs du catalogue, des cartes postales, des visites guidées publiques et des ateliers de gravure.**  
**Adopté à l'unanimité**

En complément de la délibération n° 14/80 du 10 février 2014, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs du catalogue et des cartes postales qui seront vendus à la boutique du Musée et ceux des visites guidées publiques et des ateliers de gravure qui seront organisés lors de l'exposition Omer Bouchery.

**14/283**      **Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition Erik Desmazières - Tarifs du catalogue, des cartes postales, des affiches, des visites guidées publiques et des ateliers.**  
**Adopté à l'unanimité**

En complément de la délibération n° 14/81 du 10 février 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs du catalogue, des affiches et des cartes postales qui seront vendus à la boutique du Musée et ceux des visites guidées publiques et des ateliers qui seront organisés lors de l'exposition Erik Desmazières.

**14/284**      **Maison Folie de Moulins - Demande de subvention auprès de la Région Nord/Pas-  
Adopté à de-Calais - Admission en recettes.  
l'unanimité**

La Ville, par le biais de la maison Folie de Moulins, sollicite une subvention auprès de la Région Nord/Pas-de-Calais pour la mise en place de la 7ème édition du projet "Bienvenue à Moulins", dont la maison Folie assure la coordination. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en oeuvre de cette manifestation ainsi que l'admission en recettes de cette aide financière.

**14/285**      **Maison Folie de Moulins - Convention de partenariat avec l'association Les Amis de  
Adopté à la Courée.  
l'unanimité**

La maison Folie de Moulins établit un projet de partenariat avec l'association Les Amis de la Courée pour l'organisation d'un événement culturel et festif intitulé "la Fête de la Courée". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie à cet effet.

**14/286**      **Maison Folie de Moulins - Convention de partenariat avec le Centre social Marcel  
Adopté à Bertrand.  
l'unanimité**

La maison Folie de Moulins co-organise la fête de la Musique des Enfants, le samedi 21 juin 2014, avec le Centre social Marcel Bertrand. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat afférente.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 15

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

**14/287**      **Coopération internationale et européenne - Subventions.**

**Adopté à la  
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations mettant en oeuvre des actions entrant dans le cadre de la coopération internationale et européenne.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Marc BODIOT

## COLLÈGES ET LYCÉES

**14/288**      **Construction du lycée à vocation internationale des métiers de l'hôtellerie, de la**  
**Adopté à la restauration et de l'alimentation sur le site FCB à Lille - Avenant n° 1 au marché**  
**majorité**      **de travaux n° 2013S0122COA01 portant sur les travaux de désamiantage,**  
**déplombage et démolitions.**

Les travaux préparatoires à la construction du lycée consistent en des travaux de désamiantage, de déplombage et de démolitions (lot 1) et en des travaux de dépollution du site (lot 2). Dans le cadre du lot 1, l'Inspection du Travail a demandé de mener des investigations complémentaires afin de vérifier que le site était dans un état sanitaire satisfaisant, après les travaux de désamiantage et de déplombage et avant l'intervention des entreprises en charge de la construction. Suite à cette inspection, il s'est avéré que des traces résiduelles d'amiante apparaissaient sur le sol. Il convient donc de traiter entièrement le sol par un dépoussiérage complet. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au marché n° 13S0122 - Lot 01.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Antony GAUTIER

## SPORT

**14/289 Associations sportives - Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à des associations sportives lilloises pour l'organisation ou leur participation à des manifestations sportives.

**14/290 Aides aux associations sportives - Subventions de fonctionnement - Année 2014 - Solde.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention de fonctionnement accordée aux associations sportives lilloises au titre de l'année 2014.

**14/291 Stade Youri Gagarine dans le quartier des Bois-Blancs - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Marché de travaux.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique du stade Youri Gagarine situé dans le quartier des Bois Blancs.

# CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Laurent GUYOT

## FÊTES FORAINES

**14/292**      **Subvention au Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges afin de lui permettre de réaliser certaines actions (animations et communication) permettant de la valoriser.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 23

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Dominique PICAULT

## BUDGET

**14/293**      **Exercice 2014 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**  
**Adopté à l'unanimité**

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

**14/294**      **Exercice 2014 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**  
**Adopté à l'unanimité**

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondant en investissement.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Julien DUBOIS

## PATRIMOINE

**14/295 Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2014 - 2ème trimestre.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Elles mettent en effet en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et visant à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant global de 26.800 €

## ARCHIVES

**14/296 Archives municipales - Restauration de documents d'archives anciens - Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais).**

**Adopté à**

**l'unanimité**

En 2014, les Archives municipales de Lille ont entrepris une campagne de restauration de documents d'archives anciens afin de maintenir leur communication au public et leur valorisation. Elle s'articule autour de deux axes : la restauration de sources relatives à la Première Guerre mondiale et à la reconstruction de la ville de Lille, en vue de leur valorisation dans le cadre des commémorations de la Première Guerre mondiale, et des documents d'archives, des XIXème et XXème siècles principalement, présentés chaque semaine aux élèves des écoles primaires lilloises et des communes associées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention dans ce cadre auprès de l'Etat.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## ECOLES

**14/297** **Grand Projet Urbain - Réhabilitation et restructuration du groupe scolaire Wagner et du restaurant scolaire Croisette - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signature des marchés de travaux - Ajustement du coût d'opération.**  
**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 08/819 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de restructuration du groupe scolaire Wagner et du restaurant scolaire Croisette. Par délibération n° 11/30 du 17 février 2011, il a autorisé la signature du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant. A l'issue des études, la consultation portant sur la désignation des opérateurs économiques pour la réalisation des travaux a été lancée. Il convient désormais de demander au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces marchés de travaux ainsi que de l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre et d'ajuster le coût d'opération.

**14/298** **Logement de fonction des professeurs des écoles - Fixation du montant du loyer par rapport à la dotation de l'Etat.**  
**Adopté à l'unanimité**

Suite à l'arrêté préfectoral du 10 février 2014 portant détermination pour l'année civile 2013 du montant de l'indemnité représentative de logement, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant annuel des loyers des professeurs des écoles jouissant d'un logement de fonction.

**14/299** **Désaffectation du logement de fonction de l'école Bichat, sis à Lille 3 rue Fulton.**  
**Adopté à l'unanimité**

Afin d'agrandir les locaux de l'école Bichat, la Ville souhaite récupérer le logement de fonction enseignant, libre d'occupation. Une procédure de désaffectation a été engagée et est soumise pour décision au Conseil Municipal.

**14/300** **Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.**  
**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'application des nouveaux taux de rémunération du personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement dans les écoles publiques lilloises.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 26

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

## DROITS DES FEMMES

**14/301 Droits des Femmes - 2ème répartition.**

**Adopté à**

**l'unanimité** La Ville a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire et à favoriser l'égalité hommes/femmes. Elle a également souhaité développer des actions spécifiques dans le cadre de la délégation Droits des Femmes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à deux associations pour un montant total de 9.000 €

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

## PLAN LILLOIS DE L'HABITAT

**14/302 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain**  
**Adopté à Quartiers Anciens (OPAH RU) - Convention de solde.**  
**l'unanimité**

L'OPAH RU Lille "Quartiers Anciens" s'est terminée le 3 novembre 2013. Cependant de nombreux dossiers de demandes de subvention ne sont pas soldés du fait de demandes tardives ou de travaux non encore achevés. Afin de permettre le paiement des subventions, le remboursement des avances réalisées dans le cadre de la convention et l'établissement du bilan financier définitif de l'OPAH RU, une convention de solde doit être signée par les différents partenaires, Département, Région, Lille Métropole Communauté Urbaine et Ville de Lille. Cette convention permettra la reddition des comptes, au plus tard, dans les trois ans à compter de sa signature.

**14/303 Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de**  
**Adopté à déménager du fait d'une opération publique d'aménagement – Octroi d'aides.**  
**l'unanimité**

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé doit être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation (au cas par cas) aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité (remplacement de literie, d'électroménager défectueux, de rangements ayant pris l'humidité etc.), plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge, soumise à la production du rapport d'un travailleur social mentionnant quels achats sont absolument nécessaires et à la production d'un devis détaillé s'y référant. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide à 3 ménages pour un montant total maximal de 1.800 €

**14/304 Aides financières pour la production, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Renouvellement de conventions arrivées à échéance.**  
**Adopté à l'unanimité**

Pour formaliser les engagements des collectivités et des bailleurs ou promoteurs, une convention a été signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville dans le cas d'aide à la résidentialisation, réhabilitation et construction neuve ou acquisition-amélioration. L'article 13 prévoit que celle-ci produira ses effets jusqu'à une date fixée à l'avance. Or, certaines opérations ne seront pas encore livrées ou leur commercialisation n'est pas encore achevée à cette date, il convient de demander au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour chacune de ces opérations.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Michel IFRI

## ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

**14/305**      **Subventions destinées aux associations en matière d'accès aux vacances et aux loisirs**  
**Adopté à**      **pour tous.**  
**l'unanimité**

Dans le cadre du dispositif "Accès aux vacances et Loisirs pour tous", mis en oeuvre par la Ville afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à quatre associations pour la réalisation d'actions.

**14/306**      **Convention 2014 entre la Ville de Lille et Air France dans le cadre des Actions**  
**Adopté à**      **"Tous en Vacances".**  
**l'unanimité**

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et d'Hellemmes. Elle permet, par le biais de différents dispositifs, de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux. Outre le fait de proposer des séjours, la Ville souhaite agir sur le coût du transport par un partenariat avec Air France. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention établie à cet effet entre la Ville et Air France.

**14/307**      **Convention 2014 entre la Ville de Lille et la SNCF dans le cadre des actions**  
**Adopté à**      **"Vacances pour Tous".**  
**l'unanimité**

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, de Lomme et d'Hellemmes. Elle permet, par le biais de différents dispositifs, de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux. Outre le fait de proposer des séjours, la Ville souhaite agir sur le coût du transport par un partenariat avec la SNCF. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention correspondante.

**14/308 Adhésion au dispositif " Bourse Solidarité Vacances - Actions Tous en Vacances" -  
Adopté à Convention 2014 entre la Ville et l'ANCV.  
l'unanimité**

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes. En diversifiant les dispositifs proposés, notamment par l'introduction de partenaires travaillant dans le champ des vacances sociales et solidaires, elle permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux. Il convient donc, afin d'acter l'adhésion à ce dispositif, de demander au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention correspondante avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) .

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Véronique BACLE

## PETITE ENFANCE

**14/309**      **Contrat Enfance Jeunesse - Structures Petite Enfance - Subvention 2014 - 2ème**  
**Adopté à**      **versement.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le deuxième versement de la subvention allouée au titre de l'année 2014 aux structures associatives inscrites dans le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse.

**14/310**      **Petite Enfance - Subventions 2014 - Centres sociaux et Maisons de quartier - 2ème**  
**Adopté à**      **versement.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le deuxième versement de la subvention allouée au titre de l'année 2014, par la délégation Petite Enfance, aux Centres sociaux et à la Maison de quartier.

**14/311**      **Actions Petite Enfance - Subventions 2014.**  
**Adopté à**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations qui œuvrent dans le domaine de la Petite Enfance, ces aides financières étant attribuées pour la réalisation d'un objectif précis, choisi par les associations et en accord avec la Ville.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

## LECTURE, AUX BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

**14/312** **Bibliothèque municipale - Adhésion de la Ville au Centre Régional des Lettres et du Livre Nord/Pas-de-Calais - Cotisation de l'année 2014.**

**Adopté à l'unanimité**

La Ville souhaite adhérer, pour sa bibliothèque municipale, au Centre Régional des Lettres et du Livre Nord/Pas-de-Calais, le montant de la cotisation de l'année 2014 s'élevant à 150 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à cette association et le paiement de la cotisation.

**14/313** **Bibliothèque municipale - Interventions à titre gracieux - Convention cadre de partenariat et annexes.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention cadre de partenariat avec les associations, structures et intervenants agissant à titre gracieux dans le réseau des bibliothèques.

**14/314** **Bibliothèque municipale - Convention d'application n° 3 à la convention-cadre de pôle associé de dépôt légal, établie avec la Bibliothèque Nationale de France - Admission en recettes.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'application relative au Dépôt Légal Imprimeur entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille pour l'année 2014.

**14/315** **Bibliothèque municipale - Adoption du nouveau règlement intérieur.**

**Adopté à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Bibliothèque municipale, les missions des bibliothèques de Lille, les services proposés aux usagers et les conditions d'accès ayant fortement évolué ces dernières années.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**14/316**      **Projet Educatif Global - Délégation Activités périscolaires - Opérations d'été 2014.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Conformément aux orientations du Projet Educatif Global, la Ville de Lille propose aux enfants et aux jeunes de 3 à 16 ans une offre de loisirs éducatifs diversifiée durant les vacances d'été 2014. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de ces activités.

**14/317**      **Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Programmation 2014 -**  
**Adopté à**      **Second versement - Attribution de subventions.**

**l'unanimité**

Dans le cadre de du Projet Educatif Global de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux centres sociaux pour la mise en oeuvre d'actions éducatives en direction des enfants et des adolescents âgés de 0 à 16 ans.

**14/318**      **Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Programmation 2014 -**  
**Adopté à**      **Attribution de subventions.**

**l'unanimité**

Dans le cadre de son Projet Educatif Global, la Ville soutient les actions éducatives mises en oeuvre par les partenaires privilégiés et naturels de la Ville : Maison de quartier, associations locales et structures municipales de proximité. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs structures.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Yéléna TOMAVO

## MUSIQUE

**14/319** **Harmonie Municipale de Lille- Centre - Attribution d'une subvention dans le cadre**  
**Adopté à d'une convention annuelle de partenariat.**  
**l'unanimité**

Au vu du programme d'actions proposé par l'Harmonie Municipale de Lille-Centre pour l'année 2014 et dans le cadre du partenariat qu'elle entretient avec la Ville de Lille, il est demandé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 12.400 €

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

## EDUCATION ARTISTIQUE

**14/320** **Plan lecture du Projet Educatif Global - Résidence mission avec Frédéric Kessler -**  
**Adopté à l'unanimité** **Tournage d'un film documentaire - Contrat de cession de droits.**

Dans le cadre de la résidence mission de l'auteur Frédéric Kessler, il est proposé de filmer les différentes rencontres avec les enfants et jeunes dans le cadre scolaire, afin d'accompagner et de valoriser la richesse des échanges entre l'artiste et le secteur éducatif. Le film sera projeté aux enfants et à leurs familles ainsi qu'aux partenaires, afin de dresser un bilan de l'action. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat liant la Ville et Frédéric Kessler fixant les modalités du tournage et des projections.

**14/321** **Résidence mission "Artiste rencontre territoire scolaire" - Demande de subvention**  
**Adopté à l'unanimité** **auprès de l'Etat (DRAC) - Admission en recettes.**

Dans le cadre du Projet Éducatif Global, est mise en place une résidence mission pendant quatre mois avec un ou des artistes du spectacle vivant. La résidence se déroulera pendant l'année scolaire 2014/2015 et sera coordonnée par le Théâtre du Grand Bleu et le Conservatoire de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention dans ce cadre auprès de l'Etat.

**14/322** **Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille - Partenariats avec l'Opéra de Lille,**  
**Adopté à l'unanimité** **Culture et Flonflons Flandres et Le Fresnoy.**

Dans le cadre des Happy Days organisés par l'Opéra de Lille, deux projets sont menés en partenariat avec le Conservatoire. Le premier projet, qui aura lieu les 24 et 25 mai, associera des quatuors du conservatoire et le second, programmé le 7 juin, fera intervenir l'Ensemble Vocal du conservatoire. Dans le cadre du programme "Un pont de Lille à Hanoi" et d'une collaboration entre l'association Culture et Flonflons Flandres et l'Académie Nationale de Musique du Vietnam, un conte musical d'inspiration vietnamienne a été écrit. Ce conte a été joué, dans la salle Le Grand Sud, par les élèves de l'Orchestre Symphonique Junior du conservatoire, le 22 mai en ouverture du Festival Wazemmes l'Accordéon. Dans le cadre de l'exposition Panorama 16, Le Fresnoy accueille les classes de piano du Conservatoire pour le concert « Piano Remix » dans sa salle de cinéma, le 17 juin. Le projet implique deux jeunes artistes du Fresnoy qui réaliseront durant le concert une création vidéo live et une quinzaine d'élèves des classes de piano. La participation du conservatoire est estimée à 760 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat liées à ces projets.

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

**14/323 Opération Exide-Europe - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activités au concédant pour l'année 2012.**  
**Adopté à l'unanimité**

L'opération Exide-Europe a été concédée par la Ville à la SORELI en 1997 pour une durée de 25 ans. L'objet de la concession est l'accueil d'activités économiques dans le quartier de Lille-Sud, sur la base des opérations d'aménagement et de viabilisation d'environ 26 725 m<sup>2</sup> de terrains et la réhabilitation d'un bâtiment industriel. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte rendu au concédant 2012 transmis par la SORELI, composé des volets Aménagement et Exploitation de l'opération, et d'autoriser le versement de la participation d'équilibre de la Ville d'un montant de 32.907 € pour l'année 2014.

## ACTION FONCIÈRE

**14/324 Quartier des Bois-Blancs - Parcelles sises rues du Commandant Bayart et Canrobert - Achat à VILOGIA.**  
**Adopté à l'unanimité**

VILOGIA est propriétaire de deux parcelles de terrain en nature d'espace vert sises rues Canrobert et du Commandant Bayart dans le quartier des Bois-Blancs d'une surface totale de 159 m<sup>2</sup>. La Ville a sollicité VILOGIA en vue d'acquérir ces parcelles pour la réalisation d'un jardin de poche accompagnant l'installation d'abribus et de sanitaires. VILOGIA ayant donné son accord pour la cession, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition au prix négocié de 25€/m<sup>2</sup>.

**14/325 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Immeuble sis 213 rue du Buisson - Cession à Monsieur et Madame Frédéric LEFEVRE.**

**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 13/734 du 25 novembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de mise en vente immo-interactive de l'immeuble sis 213 rue du Buisson. Cet immeuble, libre d'occupation, avait été acheté car une partie de son jardin est comprise dans le périmètre d'une opération de logements locatifs sociaux. La parcelle ayant été découpée, l'emprise nécessaire à la réalisation du projet est conservée mais le principal, la maison avec un petit jardin, n'est pas utile pour la Ville et peut être vendu. A l'issue de la procédure de mise en vente immo-interactive, une seule offre d'acquisition a été faite à la Ville : il s'agit de celle de M. et Mme Frédéric LEFEVRE au prix de 235.000 € net pour la Ville conforme à l'évaluation des Domaines. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession.

**14/326 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Immeuble sis 211 rue du Buisson - Mise en vente immo-interactive.**

**Adopté à l'unanimité**

Par délibération n° 13/733 du 25 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de recourir à la mise en vente par adjudication de cette maison libre d'occupation avec une mise à prix fixée à 315.000 € Pour autant, cette procédure ne s'est pas révélée concluante puisque aucune offre d'acquisition n'a été faite malgré plusieurs visites de particuliers. En effet, les acquéreurs potentiels ont estimé que le prix proposé était trop élevé. Dans ces conditions il apparaît nécessaire de diminuer la valeur de présentation de l'immeuble afin de la rendre attractive. C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé de poursuivre la cession de cette maison par une procédure de mise en vente immo-interactive sur la base d'un prix plancher net pour la Ville qui serait fixé à 267.000 €

**14/327 Quartier de Wazemmes - Déclassement du domaine public des parcelles sises au 256 et 258 rue des Postes.**

**Adopté à l'unanimité**

Par délibérations des 30 septembre et 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé la cession de terrains situés dans les quartiers de Moulins, Fives et Wazemmes au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers. Deux parcelles situées aux n° 256 et 258 rue des Postes appartiennent au domaine public de la Ville. Leur désaffectation a fait l'objet d'un constat de Maître Lucet, Huissier de Justice. Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffectation matérielle peut être confirmée par décision expresse de déclassement du Conseil Municipal.

**14/328 Quartier de Wazemmes - Cession des parcelles sises 256 et 258 rue des Postes au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers.**

**Adopté à l'unanimité**

Par délibérations n° 13/579 et 13/882 respectivement en date des 30 septembre et 20 décembre 2013, la Ville a décidé la cession de terrains situés dans les quartiers de Moulins, Fives et Wazemmes au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers. Parmi ces terrains, deux parcelles, sises aux n° 256 et 258 rue des Postes, appartenaient au domaine public de la Ville. Le Conseil Municipal ayant autorisé leur déclassement du domaine public, ces parcelles peuvent à présent être cédées à l'aménageur la SPLA La Fabrique des Quartiers.

**14/329 Quartier de Wazemmes - Incorporation dans le patrimoine communal d'un bien  
Adopté à présumé sans maître, 31 rue de l'Hôpital Saint Roch.  
l'unanimité**

Le quartier de Wazemmes abrite un immeuble sis au 31 rue de l'Hôpital Saint Roch en état d'abandon depuis plusieurs années. Malgré plusieurs recherches, la Ville n'a pu contacter les propriétaires. En outre, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la Ville, le 10 avril 2012, du non-paiement des taxes foncières depuis plus de trois ans. En vertu de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens présumés sans maître sont « les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers ». Par conséquent, la Ville a mis en œuvre la procédure juridique permettant l'incorporation d'un bien présumé sans maître à son patrimoine conformément à l'article L. 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**14/330 Quartier Vauban-Esquermes - Salle de sports du collège Claude Lévi Strauss -  
Ce rapport Avenant à l'acte de transfert de propriété.  
est retiré de  
l'ordre du  
jour.**

**14/331 Immeuble communal situé à Lille 24 rue Simons - Résiliation amiable du bail  
Adopté à commercial avec la SARL Atlas Pièces Autos et demande de remise gracieuse des  
l'unanimité derniers appels de loyers et charges.**

Par acte du 31 août 2009, la Ville a acquis le bien immobilier situé 24 rue Simons à Lille. Celui-ci faisait l'objet de plusieurs locations dont une à la SARL Atlas Pièces Autos par bail commercial du 14 juin 2006. Suite à des difficultés financières, la société a souhaité mettre un terme à ce bail. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à résilier de façon amiable le bail commercial avec la SARL et d'accorder la remise gracieuse et exceptionnelle des trois derniers mois de loyers et charges, la société ayant quitté les locaux le 1er mars 2014.

### **HABITAT DURABLE**

**14/332 Primes Habitat Durable - Octroi de primes municipales : rénovation durable de  
Adopté à l'habitat, sortie d'insalubrité.  
l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville apporte des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat : selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou de sortie d'insalubrité. Dans le cadre de la prime à la rénovation durable de l'habitat, 20 dossiers de demande de subvention ont été déposés par des propriétaires occupants pour un montant total de travaux TTC de 594.601 € et une aide de la Ville de 93.578 €. Dans le cadre de la prime de sortie d'insalubrité, 2 dossiers de demande de subvention ont été déposés (dont 1 propriétaire bailleurs de 2 logements) pour un montant total de travaux TTC de 230.271 € et une aide de la Ville de 67.353 €.

### **RAVALEMENT DE FACADES**

**14/333 Primes à l'habitat durable - Ravalements de façades.**

**Adopté à**

**l'unanimité** En vertu de la délibération n° 12/77 du 1er octobre 2012, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une prime à l'habitat durable pour ravalement de façades à plusieurs propriétaires lillois, lommois et hellemmois. Cette délibération porte sur 5 dossiers de ravalement, représentant 21.480 € de subventions pour un montant de travaux de 810. 624 €HT.

# CONSEIL MUNICIPAL

42

Séance du 22 mai 2014

Rapporteur : Magalie HERLEM

## VIE ASSOCIATIVE

**14/334 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

**Adopté à**

**l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations pour un total de 4.300 €